



## **Réforme des lycées professionnels : peut-on viser « l'excellence » avec toujours moins de moyens ?**

mercredi 30 mai 2018, par [Bariaud](#)

Lors de sa conférence de presse, lundi 28 mai, le ministre de l'Éducation nationale a présenté son plan d'actions pour la rénovation de la formation professionnelle en lycée. La voie professionnelle va connaître une des attaques les plus importantes de son histoire : suppression d'un trimestre d'enseignement sur les 3 ans du cycle baccalauréat professionnel, suppression de plusieurs milliers de postes d'enseignant-es, nivellement de la formation par le bas.

La CGT s'est toujours battue pour faire de la voie professionnelle du lycée une des trois voies de formation aux côtés des voies générale et technologique. La CGT porte le projet d'une scolarité commune jusqu'à 18 ans pour tout-es les élèves quel que soit le mode ou la voie de formation choisi, scolaire ou apprentissage. L'important pour la CGT c'est que les élèves soient au centre du dispositif de formation et puissent choisir leur parcours.

Dans son plan de communication, le ministère prétend « viser l'excellence », faire des lycées professionnels des « Harvard du pro » ... quand la politique réellement mise en œuvre met sous tutelle du patronat la formation professionnelle scolaire et creuse l'écart entre le bac professionnel et le BTS. Cette réforme de la voie pro du lycée s'articule parfaitement avec la mise en œuvre de la sélection à l'université. Elle vise aussi à casser les diplômes nationaux permettant une insertion professionnelle liant qualification et rémunération. Dans ce projet, les enfants des classes populaires, surreprésentés dans la voie professionnelle, verront leur destin scolaire figé à la sortie du collège, sans perspective crédible de poursuite d'études post-bac. Et ceci alors que le niveau d'exigence affiché pour une première embauche ne cesse d'augmenter.

Le lycée professionnel doit permettre l'insertion professionnelle et les poursuites d'étude. Cela nécessite un plan d'investissement en faveur des élèves et des personnels : des contenus d'enseignement et des volumes horaires de formation permettant d'atteindre ces deux objectifs. C'est un enjeu de société.

Montreuil, le 29 mai 2018 - Communiqué confédéral